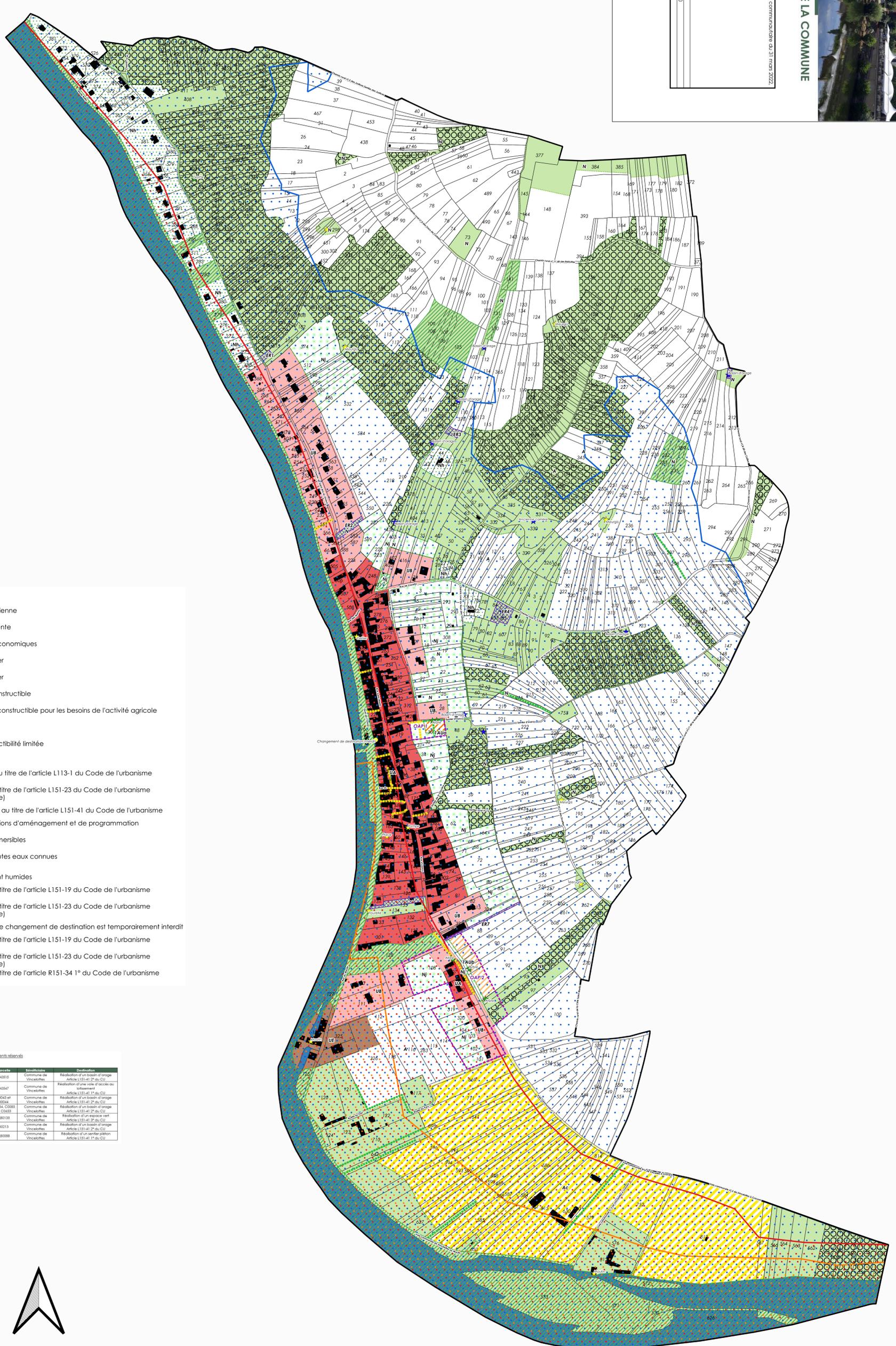




Préparation : DCA en date du 30 avril 2023
Avis d'avis : DCC en date du 17 décembre 2020
Approbation : DCC en date du 31 mars 2022



- Légende**
- UA : zone urbaine ancienne
 - UB : zone urbaine récente
 - UE : zone d'activités économiques
 - IAUa : zone à urbaniser
 - IAUb : zone à urbaniser
 - A : zone agricole inconstructible
 - Ac : secteur agricole constructible pour les besoins de l'activité agricole
 - N : zone naturelle
 - Nh : secteur à constructibilité limitée
 - Nj : secteur de jardins
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme (EBC)
 - Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
 - Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Plan des surfaces submersibles (PSS)
 - Périmètre des plus hautes eaux connues (PHEC)
 - Milieux potentiellement humides
 - Eléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
 - Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
 - Bâtiment pour lequel le changement de destination est temporairement interdit
 - Eléments identifiés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (Patrimoine, paysage)
 - Eléments identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme (Continuité écologique)
 - Eléments identifiés au titre de l'article R151-34 1° du Code de l'urbanisme (Bassins d'orage)

Les emplacements réservés

Numéro	Parente	Désignation	Détail
1	A0515	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU
2	A0547	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage ou bassin de rétention Article L151-41 1° du CU
3	B0043 et B0044	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU
4	C0084, C0085 et C0086	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU
5	A0215	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU
6	B0213	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU
7	A0098	Commune de Vincelottes	Réalisation d'un bassin d'orage Article L151-41 1° du CU

